Image not found or type unknown

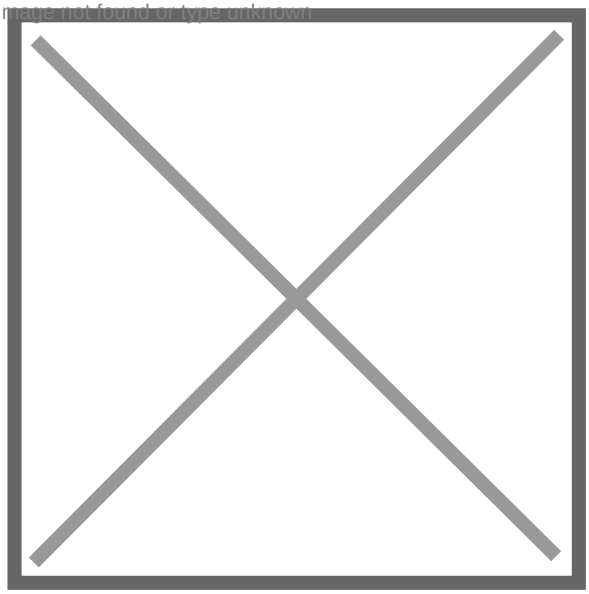

Charges de copropriete/charges propriétaire

Par **VERSCHUERE**, le **15/04/2011** à **11:14**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un immeuble et j'ai donné mandat à une agence immobilière et syndic de cet immeuble. Depuis trois ans les régularisations de charges de copropriété n'ont pas été effectuées. Aujourd'hui les locataires vont se retrouver avec des charges de trois années à payer sachant que les provisions pour charges n'ont pas été estimées ni d'ailleurs réactualiser et moi-même je me retrouve à perdre énormément d'argent parce que certains locataires sont partis.
J'ai quelques questions à vous poser :
Puis-je réclamer des reliquats de charges de trois ans à mes locataires
l'agence n'a t'elle pas fait son travail en n'établissant pas chaque année les charges
Quels sont mes recours en tant que propriétaire vis-à-vis du syndic et de l'agence
Que puis-je proposer à mes locataires pour réclamer des sommes considérables à part un planning ?
merci de m'aider j'attends votre réponse. Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés